

Fédération Française de Shiatsu Traditionnel

PROGRAMME DE FORMATION SHIATSU



2021

Version : décembre 2020



Définition du Shiatsu	p 3
Code de déontologie de la FFST	p 4
Attitude et Éthique	p 4
Assurances	p 5
Informations générales sur le cursus FFST	p 5
Tronc commun des connaissances théoriques appliquées au Shiatsu	p 6
Cursus	p 12
Connaissances fondamentales obligatoires	p 13
Certification Professionnelle	p 16
Grilles d'évaluation	p 20
Guide de rédaction	p 21
Dates d'application du présent programme.....	p 27
Annexes	p 28

Information formateurs, assistants et stagiaires

Le présent document est actualisé chaque année.

Il reprend tous les ajustements intervenus depuis la précédente édition.

Entre-temps, si des modifications doivent intervenir, celles-ci sont communiquées via “LE BULLETIN DU FORMATEUR” (anciennement Méridien 12) – bulletin de communication entre le Comité Pédagogique et les formateurs et assistants. Charge à eux de transmettre ces informations à leurs stagiaires.

Il n'existe plus de version papier de ce livret, **il est recommandé aux formateurs d'en faire une lecture attentive avec leurs stagiaires en début d'année et de les inciter à l'imprimer.**

Le Comité Pédagogique de la FFST

1. Définition du Shiatsu

D'origine japonaise, le Shiatsu est un art énergétique, holistique, basé sur le toucher.

Son approche globale de l'être humain et sa conception de prévention et de maintien de l'équilibre physique, psychique et émotionnel, en font un outil particulièrement intéressant et d'une grande complémentarité avec d'autres techniques ou disciplines.

Il est enseigné et pratiqué dans le monde entier, et reconnu officiellement au Japon depuis 1955. Il a fait l'objet de la Résolution Lannoye et Collins du 29 mai 1997 au Parlement Européen, le proposant comme une « *médecine non conventionnelle digne d'intérêt* ».

Ces techniques de pressions rythmées et d'étirements sur des zones du corps, au travers desquelles circule l'énergie, sont exercées à l'aide des mains, des doigts, des paumes, parfois des coudes, des genoux ou des pieds.

Le Shiatsu se reçoit traditionnellement habillé, allongé sur un futon posé à même le sol.

La séance peut être réalisée en position assise sur une chaise ou sur une table de massage pour les personnes que la position couchée au sol incommode.

La pratique du Shiatsu requiert des compétences particulières, transmises par des formateurs qualifiés, et agréés par la FFST, au travers d'un cursus totalisant environ mille cinq cents heures de formation dont cinq cents heures minimum en présentiel, réparties sur trois ou quatre ans (quota généralement admis par les Fédérations Allemande, Italienne et Suisse, membres de l'ISN (*International Shiatsu Network*)).

En résumé, la pratique du shiatsu :

- réduit le stress et les tensions
- stimule et renforce les systèmes d'autodéfense de l'organisme
- équilibre le système énergétique dans sa globalité
- apporte une détente physique et psychique, contribuant ainsi à améliorer le bien-être
- apporte une aide et un accompagnement, mais ne se substitue pas à un acte médical ; le Shiatsu reste une discipline complémentaire.
- s'inscrit dans une démarche de prévention pour favoriser un retour à la santé en accompagnement de la médecine occidentale.



2. Code de déontologie de la Fédération Française de Shiatsu Traditionnel

Information importante :

Les stagiaires ont obligation de remettre un exemplaire de ce code de déontologie, daté et signé dès le début de leur formation. Chaque organisme de formation est tenu de garder en archivage, tous les codes de déontologie de l'ensemble des stagiaires et ceci dès le début de la première année de formation.

A la demande du CP ou de la Commission d'Éthique, chaque responsable d'organisme de formation aura pour obligation d'envoyer sous 8 jours à la FFST, le ou les Code(s) de Déontologie réclamé(s).

Cette procédure permet à la FFST d'avoir un document de référence en cas de non-respect de ce code par un stagiaire, et par conséquent d'avoir un moyen d'action. A ce sujet, il est précisé que le responsable de l'organisme de formation ainsi qu'un chargé de mission sont en charge de vérifier tous les sites des stagiaires. En cas de non-respect de ce code de déontologie, le Comité Pédagogique et la Commission d'Éthique de la FFST ont la possibilité de mettre des sanctions allant de l'avertissement à l'interdiction de se présenter à l'examen fédéral.

Se reporter à l'annexe 1

3. Attitude et Éthique

Les stagiaires doivent avoir une attitude conforme à l'éthique au sein de leur organisme de formation, mais aussi à l'extérieur vis-à-vis d'un autre organisme, d'un formateur ou d'un praticien.

Tout manquement pourra faire l'objet d'une saisine de la Commission d'Éthique de la FFST, et sera consigné dans le dossier du stagiaire.

En cas de manquement grave, dûment constaté, en relation avec le non-respect du code de déontologie, le Comité Pédagogique se réserve le droit de repousser ou de refuser le passage du Certification Professionnelle, pour le stagiaire concerné.

🌀 Un module de formation à l'Éthique est inclus dès la première année de formation

Voir annexe 10

🌀 Un module d'aide à l'installation du futur professionnel est inclus lors de la dernière année de la formation. Voir annexe 11

4. Une assurance pour tous

Dans le cadre de la pratique du Shiatsu à tous niveaux : stagiaire, praticien ou formateur, la couverture par une assurance est recommandée.

A cet effet, la FFST propose 3 possibilités d'assurance :

Voir sur le site de la FFST : onglet Espace adhérent / Adhésion

↳ Elles comprennent trois volets : RC Pro, RC Exploitation et Protection Juridique. (RC = Responsabilité Civile)

↳ Et se déclinent selon les trois statuts : stagiaires, praticiens, formateurs.

Ces assurances couvrent l'activité du stagiaire lors de stages et lors de la pratique du Shiatsu d'entraînement à titre gratuit. Elles ne couvrent pas l'activité du stagiaire au sein de sa famille, même lors de la pratique d'un Shiatsu.

5. Informations générales sur le cursus agréé FFST

Rappelons, ici, que dans l'état actuel de la législation française, il n'existe pas de Diplôme d'État de Praticien en Shiatsu (le diplôme étant un titre délivré par une université, une école d'État, etc.), mais une Certification Professionnelle visant à valider le cursus d'études d'un candidat avec un examen pratique et une soutenance de mémoire.

Tous les candidats à ce certificat, doivent être rattachés à un organisme de formation accrédité FFST. Aucune candidature libre n'est possible.

Tous les stagiaires doivent être à jour de leur cotisation pour faire valider le nombre d'heures de leur cursus et se présenter à la Certification Professionnelle.

TABLEAU RECAPITULATIF

Prérequis exigés en vue de l'obtention de la Certification Professionnelle

(décerné sous la responsabilité de la FFST)

- adhésion FFST pendant toutes les années de formation, et être à jour de sa cotisation
- Code de déontologie daté et signé
- attestation PSC 1 de moins de 5 ans, ou équivalence
- extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3)
- note d'Anatomie Physiologie ou dispense
- règlement de l'inscription à la session d'examen, par chèque à l'ordre de la FFST
- avoir reçu, par des formateurs agréés ou praticiens certifiés FFST, 12 séances de Shiatsu, à répartir dans leur cursus (**maximum 4 par prestataire**)
- Livret Pédagogique FFST, dûment rempli, et attestant **d'au moins 500 heures** de formation en présentiel sur un minimum de 3 ans.
- mémoire en 2 exemplaires papier avec toutes les études de cas
- attestation sur l'honneur de guidance du mémoire co-signée par le responsable de l'organisme de formation et le candidat
- 1 version du mémoire et des études de cas en format PDF, à envoyer par mail
- le résumé du mémoire est intégré dans le fascicule juste après le sommaire
- **tous les éléments du dossier doivent être transmis en une seule fois à la fédération, aucun dossier fractionné ne sera accepté.**

INFORMATION IMPORTANTE : Le jour de l'examen, les candidats devront obligatoirement présenter leur licence FFST à jour et une pièce d'identité, lors de la signature de la feuille d'émargement.

6. Tronc commun des connaissances théoriques appliquées au Shiatsu

6.1. Mesures de précaution, Contre-indications

a. Mesures de précaution

Le Shiatsu peut être bénéfique à tout âge, mais en présence de problèmes de santé, des précautions s'imposent.

Le code de déontologie de la FFST fait obligation de diriger vers un médecin toute personne se plaignant ou présentant des symptômes nécessitant son avis ou son intervention.

b. **Contre-indications à la pratique du Shiatsu**

Toute approche du corps oblige un principe d'absolue prudence et les contre-indications doivent être enseignées en tout premier lieu, dès le début de la formation.

Assez peu nombreuses, en fait, un grand nombre ne sont pas des contre-indications strictes mais plutôt sujettes à certaines précautions. En revanche, pour les stagiaires en 1^{ère} et 2^{ème} années, ces réserves deviennent de vraies contre-indications. Les stagiaires de 3^{ème} et 4^{ème} années feront preuve de la plus grande prudence, et solliciteront le responsable de leur organisme de formation en cas de doute sur une pathologie particulière.

1) Contre-Indications strictes y compris pour les praticiens

- **pathologies obstructives brutales** (phlébite, embolie). Ce sont des urgences médicales. Signes d'une phlébite : veine rouge, gonflée ; tuméfaction (gonflement) au niveau de la peau environnante ; veine douloureuse et chaude au toucher.
 - ✓ tant que l'embolie n'est pas évacuée ou lysée (*détruite*), ceci objectivé par des examens médicaux (risque de migration et d'aggravation). Attendre au moins 3 mois.
 - ✓ anticoagulants à haute dose pendant cette période (risque d'hématomes profonds et/ou superficiels)
- **infarctus récent** (le Shiatsu entraîne une augmentation de la circulation sanguine que le cœur ne peut pas gérer avant 3 mois (en fonction de l'âge et de la capacité à la rééducation cardiaque).
- **pathologies chroniques non stabilisées** : épilepsie, hypertension artérielle (l'activation sanguine ou les stimulations neurologiques peuvent aggraver l'état).

2) Contre-Indications relatives

- **refus** de la personne.
- état de **nervosité excessive** du receveur ou **ébriété**.
- **ostéoporose grave** ou **métastases osseuses, corticoïdes au long cours** (risque de fractures).
- précaution en cas de **diabète** : demander à la personne de venir avec son appareil à dextro et avoir toujours du sucre disponible. Se renseigner sur le dextro / dernière prise d'antidiabétiques oraux et/ou insuline, ainsi que l'heure du dernier repas, ceci afin de ne pas mal interpréter un malaise en fin de séance.
- toute **maladie aiguë avec fièvre supérieure à 39 °**, car c'est un signe de lutte de l'organisme contre l'agent infectieux, et il est par conséquent inutile de le surcharger, de plus le Shiatsu peut augmenter la température centrale.
- **cancer** : la plus grande prudence est demandée pour les stagiaires qui pourraient recevoir des personnes atteintes d'un cancer. En aucun cas leur prise en charge ne peut être effectuée avant la 4^{ème} année. Au cours de cette 4^{ème} année les stagiaires devront voir avec le responsable de leur organisme de formation s'ils peuvent ou non travailler sur ces personnes.

- **grossesse** : il vaut mieux être expérimenté pour traiter une femme enceinte surtout dans les 3 premiers mois. En effet, il se produit d'importantes modifications hormonales. Si le fœtus n'est pas suffisamment fixé, il y a toujours un risque d'avortement spontané. Ceci est très chargé d'un point de vue émotionnel, et la responsabilité peut être attribuée au praticien en Shiatsu, donc prudence.
Remarque : pendant toute la grossesse, la pression directe sur l'abdomen et sur certains points dits abortifs est strictement contre indiquée.
- **épuisement physique profond** ou **très grand vieillard** (restaurer d'abord l'énergie par le sommeil et le repos).
- **hypotension**
- **hernie discale** et **sciatique** en phase inflammatoire, puis précaution ensuite.

3) D'autres contre-indications sont motivées par les conditions locales, elles n'empêchent pas un Shiatsu général. On évite juste la zone incriminée :

- varices
- plaies
- fractures de moins de 6 semaines (temps de consolidation de l'os)
- cicatrices opératoires récentes et adhérences
- articulations inflammatoires
- zones de peau inflammatoire

Conclusion : l'idée n'est pas de faire peur, mais de ne pas jouer aux « apprentis sorciers ». Il faut être bien conscient de ses propres limites, et savoir ouvrir le parapluie. A retenir « ***qu'on nous reprochera toujours d'en avoir trop fait, mais jamais de ne pas en avoir fait assez !*** »

Sachons rester à notre place, et ne surtout pas prendre la place d'un médecin ou d'un paramédical (cf. code de déontologie).

6.2. Médecine Traditionnelle Chinoise (MTC)

Les stagiaires, lors de leur cursus, seront formés aux principaux items de la théorie du Shiatsu. La répartition suivante selon les années, est nécessaire pour faciliter les interventions des assistants dans le cadre du compagnonnage.

Programme :

1ère année :

- le système Yin – Yang
- le concept de l'Énergie (Ki ou Qi), les différentes formes du Qi (Wei Qi etc.)
- les saisons et les 5 Mouvements ou Éléments, cycles d'engendrement et de contrôle
- trajets et localisation des méridiens principaux
- fonctions principales des organes et entrailles
- l'horloge circadienne et la règle midi minuit
- le système des Trois Foyers

2ème année :

- cycles de dysfonctionnement
- les points d'assentiments (points Shu ou Yu du dos), les points d'alarme (points Mu ou Bo)
- les différents éléments du bilan énergétique selon le style pratiqué
- les causes des maladies (internes, externes etc.)
- principes et extensions du Zen Shiatsu pour les écoles Masunaga

3ème et 4ème année

- les huit principes fondamentaux et les quatre polarités
- les 5 substances fondamentales
- symptomatologie courante (dos, arthrose, insomnie, allergie... etc.)
- les Entités Viscérales (les Shen, principes spirituels)
- les Grands Méridiens (ou Méridiens Climatiques)
- les points Shu antiques ou de saisons
- les Merveilleux Vaisseaux
- etc...

A titre indicatif, nous proposons ci-après une liste de questions afin de mieux appréhender ces différents chapitres et ceci en fonction de la formation dispensée.

1. Les mouvements de l'énergie.
2. L'élément énergétique ou loge, que comprend-il ?
3. L'énergie Yin : le sens de circulation des méridiens principaux.
4. L'énergie Yang : le sens de circulation des méridiens principaux.
5. Le système Yin-Yang, son rôle pour faire un bilan énergétique.
6. Symptômes d'excès de Yang-Yin, définition et quelques exemples.
7. Qu'est-ce que l'avvers ? Le revers ? Fonctions de l'un et de l'autre et l'un par rapport à l'autre.

8. Expliquez le principe de l'horloge circadienne et de la circulation de l'énergie, méridien par méridien. Établissez un tableau de l'énergie circadienne et définissez le rôle de cette circulation énergétique.
9. Citez les méridiens qui se terminent ou commencent dans la main, leurs points de départ et d'arrivée, leurs repères anatomiques.
10. Citez les méridiens qui se terminent ou commencent dans le pied, leurs points de départ et d'arrivée, leurs repères anatomiques.
11. Établissez le rapport entre les fonctions essentielles du corps humain et d'un ou plusieurs méridiens.
12. Les méridiens Triple Réchauffeur et Rate-Pancréas dans l'horloge circadienne : dans quel ordre se situent-ils ?
13. La théorie des 5 éléments, expliquez les deux cycles de la MTC et leurs rôles dans le phénomène de la santé. Exemple pratique appliqué à un dysfonctionnement. Cas concrets.
14. Les cinq fatigues, dysfonctionnements énergétiques et les cinq saisons. Application de la loi des cinq éléments, sans oublier les cinq émotions.
15. Organes, Entrailles : définition
16. Les énergies climatiques. Avec quels méridiens sont-elles liées ? Quelles sont leurs influences sur la santé ? Citez-les.
17. Les saisons. Expliquez leurs rôles par un exemple simple. Rappelez le rapport existant entre l'énergie et les saisons. Pouvez-vous donner les dates des différentes saisons basées sur la tradition chinoise.
18. Le tableau des 5 éléments.
19. Qu'appelle-t-on la règle midi-minuit ?
20. Décrivez les symptômes principaux d'un vide d'énergie Yang.
21. A partir de quelle méthode faites-vous le bilan énergétique ? pouls, langue, Hara, dos... Développer.
22. Vaisseau Conception : trajet, fonctions, caractéristiques. Quelques points importants.
23. Vaisseau Gouverneur : trajet, fonctions, caractéristiques. Quelques points importants.
24. Méridien du Poumon : trajet, fonctions, caractéristiques. Quelques points importants.
25. Méridien du Gros Intestin : trajet, fonctions, caractéristiques. Quelques points importants.
26. Méridien du Rein : trajet, fonctions, caractéristiques. Quelques points importants.
27. Méridien de la Vessie : trajet, fonctions, caractéristiques. Quelques points importants.
28. Méridien du Foie : trajet, fonctions, caractéristiques. Quelques points importants.

29. Méridien de la Vésicule Biliaire : trajet, fonctions, caractéristiques. Quelques points importants.
30. Méridien du Cœur : trajet, fonctions, caractéristiques. Quelques points importants.
31. Méridien de l'Intestin Grêle : trajet, fonctions, caractéristiques. Quelques points importants.
32. Méridien du Triple Réchauffeur : trajet, fonctions, caractéristiques. Quelques points importants.
33. Méridien du Maître du Cœur : trajet, fonctions, caractéristiques. Quelques points importants.
34. Méridien de la Rate-Pancréas : trajet, fonctions, caractéristiques. Quelques points importants.
35. Méridien de l'Estomac : trajet, fonctions, caractéristiques. Quelques points importants.
36. Qu'est-ce que le système sympathique ? A quels méridiens est-il relié ? Pouvez-vous agir volontairement sur ce système ?
37. Définissez le rôle du système des 3 foyers, sa fonction dans l'organisme.
38. Les organes des sens sont considérés en MTC comme les orifices des organes associés. Pouvez-vous en faire le rapprochement ?
39. Énumérez les points dits abortifs.
40. Énumérez les facteurs divers dans le mode de vie entraînant à terme des dysfonctionnements.
41. 4 GI (*Hegu*) : fonction, localisation.
42. 36 E (*Zusanli*) : fonction, localisation.
43. 12 VC : fonction, localisation.
44. Que représente le Hara dans le mode de fonctionnement d'un sujet ? Quel est son rôle ? Précisez la zone anatomique. Où se situe le Qihai ? A quoi sert-il ?
45. Le *Baihui* ou 19 VG (ou 20 VG suivant les auteurs) : fonction, localisation.
46. Les points BO (ou Mu ou Hérauts) : fonction, localisation.
47. Citez dans l'ordre les Shu dorsaux (chaîne des assentiments). Quel est leur rôle par rapport aux méridiens concernés ? Leur utilité dans le diagnostic oriental ? Leur localisation anatomique ?
48. Où se situent les points Shu antiques ? A quoi servent-ils ?
49. Précisez les zones de lecture du dos selon la méthode que vous utilisez.
50. Une séance de Shiatsu, doit-elle tenir compte de la saison en cours ? Et pourquoi ?
51. A quoi correspond la notion de plénitude pathologique ?

52. Qu'est-ce que la maladie selon la MTC et quel rôle le Shiatsu peut-il jouer ?
53. Citez les principales contre-indications du Shiatsu.
54. Définir la conception orientale du Qi.
55. Comment définir une pression en Shiatsu.
56. Quels sont en MTC les 8 principes fondamentaux sur lesquels reposent les principes de l'acupuncture et du Shiatsu ?
57. Quelles sont les 4 polarités permettant d'établir un bilan énergétique en Shiatsu ?
58. Les disciplines complémentaires du Shiatsu : estimez-vous que le shiatsu réponde à tous les problèmes ? Selon vous est-il nécessaire de conseiller le recours à des disciplines complémentaires, si oui, éventuellement, lesquelles ?
59. Qu'est-ce que la moxibustion ? Pouvez-vous utiliser cette technique ? Dans quel cas ? Quelles sont les contre-indications ?
60. Votre définition du Shiatsu. Développez.

7. Cursus

Tous les stagiaires ont la liberté de changer d'organisme de formation en cours de cursus, il faut seulement ne pas oublier de faire valider les heures de présence sur le livret pédagogique, signé par le responsable de l'organisme de formation (celui-ci a obligation de remplir le livret pédagogique de manière sincère, et sans aucun préjudice pour le stagiaire quittant l'organisme de formation).

Un contrôle annuel ou continu des connaissances, est à la charge des organismes de formation et reste obligatoire en 1^{ère} et 2^{ème} années.

7.1. Première et deuxième années

Les stagiaires effectuent leur 1^{ère} année (année scolaire) auprès de l'organisme de formation accrédité de leur choix. A l'issue de cette 1^{ère} année, ils passeront une épreuve théorique et pratique sous la responsabilité du responsable de leur organisme de formation.

Idem en fin de 2^{ème} année.

Les documents de ces épreuves doivent être conservés dans les archives de l'organisme de formation par leur formateur (ils peuvent être demandés à tout moment par le Comité Pédagogique).

7.2. Troisième et/ou quatrième années

Ce sont 1 ou 2 années préparatoires à la Certification Professionnelle : approfondissement des deux premières, suivi du mémoire et des études de cas, et entraînement à faire des pratiques dans le temps imparti à l'examen.

7.3. Stages hors de l'organisme de formation référent

Les stages en lien avec le Shiatsu, ayant été suivis dans un autre organisme de formation seront comptabilisés sur le Livret Pédagogique, ainsi que les participations à des salons et autres manifestations sous l'encadrement et la responsabilité d'un formateur **en sus des 500 heures en présentiel**.

7.4. Équivalence de la Certification Professionnelle

Il y a une reconnaissance mutuelle entre la Certification Professionnelle délivré par la FFST et nos partenaires européens, membres de l'ISN (International Shiatsu Network : sont membres de l'ISN les Fédérations de Shiatsu, allemande, française, italiennes, suisse.).

Dans tous les autres cas, le postulant à une équivalence, devra passer une épreuve validant ses compétences auprès du Comité Pédagogique. Pour toute demande : se renseigner directement auprès de la FFST.

8. Connaissances fondamentales obligatoires pour l'obtention de la Certification Professionnelle

8.1. Formation aux Premiers Secours (PSC 1) ou équivalence

La formation aux premiers secours est **obligatoire dès la fin de la première année du cursus**. L'attestation est remise au responsable de l'organisme de formation et conservée par l'organisme dans le dossier du stagiaire jusqu'à la Certification Professionnelle.

Les professions suivantes, sur présentation de justificatifs, sont dispensées de cette formation : secouristes du travail, pompiers, médecins urgentistes, médecins anesthésistes, sages-femmes, infirmières et aides-soignantes en milieu hospitalier (à condition d'avoir suivi une formation de recyclage en interne, à justifier).

Toutes les autres formations (BNS, AFPS) doivent faire l'objet d'une remise à niveau de moins de 5 ans.

Formation non incluse dans les 500 h en présentiel.

8.2. Anatomie - Physiologie

Le module d'Anatomie–Physiologie doit obligatoirement être validé pour s'inscrire à la Certification Professionnelle de la FFST. Il est demandé de faire la totalité de ce module lors des deux premières années, de façon à être le plus tôt possible en adéquation avec le cursus de MTC. Par exemple lors de l'étude du méridien du Poumon, il est sans doute judicieux de savoir à quoi sert un poumon en physiologie occidentale.

1) 1^{er} cas de figure : dispense

Les stagiaires issus de certaines professions et titulaires du diplôme correspondant (se reporter à la liste ci-dessous) pourront être dispensés du module d'Anatomie – Physiologie.

Ils devront transmettre au responsable de leur organisme de formation la photocopie de leurs diplômes qui sera jointe aux prérequis demandés pour se présenter à la Certification Professionnelle.

2) 2^{ème} cas de figure : cours avec un formateur accrédité FFST

Les stagiaires suivent le module auprès d'un formateur en Anatomie - Physiologie accrédité FFST, attaché à leur organisme de formation ou à un autre organisme. La liste de tous les formateurs accrédités, est consultable sur le site de la FFST.

Le module est de 100 heures (non incluses dans les 500 h).

Il appartient au formateur accrédité de procéder aux évaluations de ses stagiaires. L'évaluation peut se faire sous forme d'examen final ou de contrôle continu.

La note minimale requise devra être équivalente à 12 / 20.

L'attestation établie par le formateur précise la note obtenue et le nombre d'heures de cours.

Une photocopie de cette attestation est jointe au dossier d'inscription à la Certification Professionnelle de la FFST.

Ce cas de figure, est bien entendu à privilégier. En effet, l'Anatomie est un module complexe, et rien ne peut remplacer un enseignement en direct, surtout pour l'anatomie palpatoire et doit se faire en présentiel.

3) 3^{ème} cas de figure : cours par correspondance

Dans le cas où l'organisme de formation ne propose pas de cours d'Anatomie-Physiologie, les stagiaires ont la possibilité de suivre cette formation par correspondance. **Le seul organisme accrédité** par la FFST est le cours Minerve (www.coursminerve.com). Ce cours comporte 2 niveaux (niveau 1 : 40 heures ; niveau 2 : 60 heures) qui sont obligatoires (non incluses dans les 500 h en présentiel).

La note minimale requise est de 12 / 20.

Une photocopie de l'attestation est jointe au dossier d'inscription à la Certification Professionnelle.

8.3. Liste des professions pour la dispense de l'Anatomie

diplômes ou activités professionnelles	dispense
agent d'accompagnement en station thermale	non
ambulancier	non
assistant dentaire	non
Bac général filière S	non
Bac pro / techno SMS / ST2S	non
BEP sanitaire et social	non
BEPA service aux personnes	non
BP préparateur en pharmacie	oui
BTS diététique	non
CAP petite enfance	non
chiropraticien	oui
DE / DTS manipulateur en électroradiologie	oui
aide médico psychologique	non
DE aide-soignant	oui
DE auxiliaire puériculture	oui
DE ergothérapeute	oui
DE masseur-kinésithérapeute	oui
DE pédicure podologue	non
DE psychomotricien	oui
DE technicien en analyses médicales	non
dentiste	oui
éducateur spécialisé	non
éducateur sportif 1 ^{er} degré	oui
éducateur sportif 2 ^{ème} degré	oui
éducateur sportif avec tronc commun (ancien BEES / nouveau BPJEPS)	oui
enseignant en anatomie physiologie écoles supérieures / classes prépa	oui
esthéticienne (CAP)	oui
étiopathe	oui
infirmier	oui
infirmier spécialisé / anesthésie / bloc opératoire	oui
licence STAPS	oui
licence SVT	oui
médecin	oui
ostéopathe	oui
PCEM 1 prépa médecine validée	oui
pharmacien	oui
professeur de danse avec DE	oui
professeur de danse sans DE	non
professeur EPS	oui

professeur SVT	oui
puéricultrice	oui
sage-femme	oui
secrétaire médicale	non
visiteur médical homologué niveau 3	non
vétérinaire	oui

8.4. Tableau récapitulatif

Heures en présentiel	500 H
PSC1	15 H
Anat-Physio en présentiel	100 H
Anat-Physio travail personnel	100 H
Etudes de cas	400 H
Mémoire	400 H
Séances obligatoires	18 H
TOTAL	1 533 H

Evaluation moyenne donnée à titre indicatif

9. Certification Professionnelle

À la fin de son cursus, le candidat doit être capable de pratiquer une séance de Shiatsu **adaptée au receveur et à sa problématique** et faire preuve d'un comportement empreint de prudence, de sérieux, de respect et de confidentialité vis à vis de celui-ci. Il est rappelé que l'épreuve pratique n'est pas la démonstration d'une technique mais avant tout un soin. Les conséquences d'un Shiatsu inadapté peuvent être préjudiciables pour la santé du receveur. Après plusieurs manifestations de douleurs, ou d'inconfort non prises en compte par le candidat, le receveur et/ou l'observateur seront en mesure d'interrompre la séance, **ce qui éliminera d'office le candidat.**

9.1. Conditions pour se présenter à la Certification Professionnelle

- être **adhérent et à jour de sa cotisation**.

Remarque importante : un candidat dont le responsable de l'organisme de formation ne serait pas à jour de sa cotisation, ne pourra pas se présenter à l'examen.

- connaître et observer en tout point le code de déontologie de la FFST.
- avoir suivi des cours **en années scolaires obligatoirement**, étalés sur l'ensemble de la formation dans un organisme de formation agréé FFST. **500 heures minimum en présentiel de pratique et de théorie sur 3 ou 4 ans**, auxquels se rajoutent les ateliers dirigés, ainsi que les heures consacrées au tutorat pour aider les stagiaires à la réalisation de leur mémoire et des études de cas. Ce tutorat est inclus dans la formation et par conséquent, **il ne justifie d'aucun coût supplémentaire pour les stagiaires dans le cadre de leur organisme de formation**.
- avoir reçu depuis le début de son cursus et réparties sur les 3 ou 4 ans douze séances de Shiatsu d'au moins 3 praticiens et/ou formateurs agréés FFST avec un minimum de 4 séances à la fin de la deuxième année. Le nombre maximum de séances par prestataire est de 4. En aucun cas ne sont acceptées 10 séances faites par la même personne, par exemple.
- avoir validé les modules d'Anatomie - Physiologie, ou être dispensé.
- être titulaire d'une Formation aux Premiers Secours ou présenter une équivalence.
- avoir rédigé le mémoire (2 versions papier et une version numérique en format PDF, qui sera envoyée par mail), avec les études de cas complètes, et l'avoir fait valider par le responsable de l'organisme de formation qui en a assuré la direction et le suivi (attestés sur l'honneur par le formateur et le stagiaire).
 - Les études de cas devront comporter 30 séances minimum, soit 5 cas de 6 séances, soit 6 cas de 5 séances.

Cas particuliers à justifier par le responsable de l'organisme de formation : certaines thématiques peuvent requérir un nombre moindre de séances mais, dans cette situation, il faut augmenter le nombre de cas afin d'arriver à 30 séances minimum. Ce cas doit rester exceptionnel.

- produire un extrait de casier judiciaire vierge (bulletin N° 3) de moins de 3 mois au moment de l'inscription.
- régler, à l'ordre de la FFST, les frais d'inscription à l'examen (un candidat ne se présentant pas à l'examen, ne pourra prétendre au remboursement de son inscription, sauf pour raison valable justifiée).
- Livret Pédagogique dûment rempli et complété par le responsable de l'organisme de formation.
- Fiches d'inscription et de synthèse remplies (seuls les responsables des organismes de formation ont ces fiches).

9.2. Date de remise des prérequis

Après avoir terminé leur cursus, les candidats peuvent se présenter à l'une des 2 sessions proposées dans l'année.

Le dossier des prérequis sera déposé par le responsable de l'organisme de formation au secrétariat de la FFST (ou envoyé en recommandé, en suivi ou colissimo), et non pas par le candidat, avant la date limite soit 2 mois avant l'examen.

Tout dossier incomplet ou remis en retard sera refusé.

9.3. Tableau récapitulatif

Les examens auront lieu à Paris en juin et novembre. En cas d'un examen dans les DOM - TOM, ce dernier sera sous la responsabilité d'un des membres du Comité Pédagogique présent sur place.

L'examen se déroulera sur 2 jours, avec un maximum de 35 candidats par session. Les dossiers seront validés en fonction de l'ordre d'arrivée. Tout dossier arrivé après le 35^{ème}, sera transféré prioritairement sur la session suivante.

date de session d'examen	date limite de réception des prérequis
2 ^{ème} week-end de juin	2 ^{ème} week-end d'avril
2 ^{ème} week-end de novembre	2 ^{ème} week-end de septembre

Le 1^{er}. weekend du mois est pris en compte, même s'il commence par un dimanche.

9.4. Inscription à la Certification Professionnelle

Les fiches d'inscription et de synthèse remplies et validées par le responsable de l'organisme de formation seront jointes au dossier des prérequis. **Aucune inscription en tant que candidat libre n'est acceptée.** Tout candidat, doit obligatoirement avoir l'aval du responsable de son organisme de formation pour se présenter à la Certification Professionnelle de la FFST. Cette clause s'applique aussi en cas de repassage d'une ou des deux épreuves, ce qui implique qu'**en cas d'échec, le stagiaire ait de nouveau suivi des cours auprès d'un formateur (minimum 50h, un justificatif sera demandé).**

Précision : tout candidat peut être présenté par un responsable d'organisme de formation en dehors de son école (exemple : conflit avec le formateur référent).

Le bulletin d'inscription et la fiche de synthèse sont envoyés aux organismes de formation en temps utile et le dossier complet sera renvoyé par le formateur à la FFST deux mois avant la date de l'examen.

9.5. Déroulement des épreuves

INFORMATION IMPORTANTE : Le jour de la certification, les candidats devront obligatoirement présenter leur licence FFST à jour et une pièce d'identité lors de la signature de la feuille d'émargement.

Chaque candidat nécessite la présence de quatre examinateurs (deux en pratique et deux en théorie).

Un responsable d'organisme de formation présentant un ou des candidat(s), et étant membre du jury, ne pourra pas évaluer ses propres stagiaires ; ceci s'applique aux assistants ainsi qu'aux examinateurs qui connaîtraient un candidat.

Chaque binôme est composé de deux formateurs, ou 1 formateur et un praticien. Tous les jurés doivent avoir obligatoirement fait le stage FFST « évaluer, procédures d'examen ».

Chaque juré est signataire de la Charte de l'Examineur.

Un membre de la Commission d'Ethique sera présent en tant que garant du bon déroulement des épreuves.

Les deux épreuves se déroulent successivement de façon à éviter aux candidats d'attendre trop longtemps. Il n'y a pas d'ordre établi, c'est-à-dire que l'épreuve de pratique peut se faire avant la soutenance et inversement.

Le temps imparti à chaque épreuve est le suivant :

pratique		soutenance	
présentation du candidat sa motivation sa connaissance du code de déontologie	5'	présentation du mémoire et d'un cas ou deux choisis par le candidat, en lien avec la thématique du mémoire (sans interruption de la part du jury)	15'
entretien avec le receveur	5'		
séance de pratique	30'	échange avec le jury	15'
bilan de la séance explication de la stratégie conseils donnés par le candidat	5'		
total	45'	total	30'

Dans le cas d'une personne en situation de handicap, la législation française impose « le tiers temps pédagogique » pendant la durée des épreuves : 15 mn supplémentaire pour la pratique et 10 mn pour la soutenance.

9.6. Résultats

Les résultats seront transmis à l'organisme de formation dans les deux semaines qui suivent l'examen, après validation du Procès-Verbal d'examen par le Président du Jury. Ces résultats seront transmis par voie informatique au formateur.

Il appartient au responsable de l'organisme de formation de remettre à son stagiaire : la Certification Professionnelle (en cas de réussite) et le Livret Pédagogique.

Que l'échec soit partiel ou total, le responsable de l'organisme de formation pourra représenter son stagiaire 6 mois plus tard, **sous condition qu'un nombre d'heures de cours suffisant soit refait** en cas d'échec à la pratique, **et/ou que le mémoire soit retravaillé en cas d'échec à la théorie**. L'épreuve réussie reste acquise.

Dans tous les cas, seul un responsable d'organisme de formation peut réinscrire un stagiaire qui devra s'acquitter des frais d'inscription en vigueur. Le Livret Pédagogique, complété du nombre d'heures supplémentaires, sera à nouveau envoyé à la FFST avec les fiches d'inscription et de synthèse accompagnées du règlement.

9.7. Grilles d'évaluation de la pratique à la Certification Professionnelle

Remarque importante : les grilles d'évaluation sont susceptibles d'être révisées annuellement.

Pour être en conformité avec les évaluations professionnelles en vigueur, les grilles sont élaborées par compétences avec des critères d'évaluation et des indicateurs.

Il n'y a plus de notes mais les indicateurs sont évalués par des notions factuelles :

- Acquis,
- En cours d'acquisition,
- Non acquis

Les deux examinateurs remplissent les grilles par compétence.

Il y a 33 indicateurs au total. Pour obtenir la Certification Professionnelle le candidat doit avoir au minimum 22 indicateurs acquis sur 33. Ce qui fait une moyenne équivalente de 13,33 sur 20.

Note : en cas de 1 seul item "Non acquis", l'épreuve est à repasser.

Les commentaires en fin de grille seront donnés pour aider le candidat à prendre en compte ses points faibles, sur lesquels il devra retravailler, s'il doit repasser l'épreuve pratique.

Note : La procédure d'examen répond aux exigences de tout examen national (organismes de formation privés ou publics). Le jury est souverain et les résultats ne sont pas contestables.

A l'issue des 2 épreuves, le candidat dispose d'une feuille nominative d'observation sur laquelle il pourra noter toutes ses remarques concernant les conditions de passage d'examen (accueil, déroulement...) ou des suggestions en vue d'enrichir la qualité des prochaines sessions.

NB : ces observations n'auront aucune incidence sur la décision du jury et seront lues après les délibérations.

Voir les grilles d'évaluation en **annexes 6, 7, 8**

10.1. Mémoire

Un mémoire est un travail de recherche destiné à énoncer un thème, ou une idée ; à argumenter et à prouver ou non sa légitimité et son bien-fondé. Cependant la formation ne vise pas à former des chercheurs, mais des praticiens capables de faire un lien entre la théorie et leur pratique. C'est-à-dire que le lien entre le thème choisi et les études de cas, doit être la colonne vertébrale du mémoire.

1) **A quoi sert un mémoire ?**

- Évaluer le degré de connaissance et d'assimilation du référentiel en MTC, en Shiatsu et en Anatomie-Physio-Pathologie. Ceci faisant bien entendu aussi référence aux études de cas.
- Évaluer la maturité dans l'application judicieuse des connaissances théoriques en pratique ; c'est-à-dire : établir un bilan énergétique et en tirer une stratégie de traitement.
- Mesurer l'esprit de synthèse du candidat.
- Le mémoire représente la quintessence d'un organisme de formation et de son responsable. Il parachève le cursus de formation, et en est l'aboutissement. Il n'est pas une fin en soi, mais le début d'un nouveau cycle de responsabilités, tant d'un point de vue professionnel, que de soif de connaissances.

2) **Choix du sujet**

Le mémoire n'est pas un simple compte rendu de lecture, ou un **résumé de cours** ; il doit comprendre une prise de recul, des analyses, des synthèses et une dimension de réflexions personnelles, d'où l'intérêt de le commencer le plus en amont possible de l'examen.

Les sujets peuvent être en rapport avec l'activité du candidat ou ses passions. Il ne saurait en aucun cas être un descriptif d'une technique générale ou de connaissances théoriques de base. Concrètement, il n'est pas demandé de situer le trajet d'un méridien, de rappeler sa fonction ou encore de démontrer comment on pratique le Shiatsu. Un sujet trop général n'apportera que des banalités. Un sujet trop vaste empêchera d'approfondir suffisamment la thématique, et le résultat n'aura que peu d'intérêt.

Il est recommandé d'orienter le choix du mémoire sur des thématiques en lien avec des **pathologies** afin de démontrer la capacité du Shiatsu à constituer une **thérapie complémentaire**, d'accompagnement et de soutien à la médecine occidentale.

3) **Choix des sources**

Il est important pour la crédibilité du mémoire, de s'appuyer sur des sources fiables, référencées et vérifiables (magazines scientifiques généraux, revues scientifiques spécialisées dans une discipline particulière, manuels de biologie, ouvrages scientifiques rédigés par des spécialistes...). Pour les traités de Médecine Traditionnelle Chinoise et Shiatsu, les précautions sont les mêmes.

4) **Utilisation des sources et référencement**

Utiliser une source, suppose d'en extraire quelques données, une citation (mise entre « » et en italique), un ensemble d'informations que le rédacteur synthétisera. Il en fera une analyse critique. En aucun cas, une source ne peut être photocopiée et placardée en tant que telle, hormis avec parcimonie, pour illustrer le texte. C'est-à-dire que tout mémoire basé sur du copier-coller sera rejeté (rappel : c'est interdit par la loi). De plus il y a de fortes chances - ou risques, que le jury ait lu les mêmes livres que le rédacteur, surtout ceux qui concernent le Shiatsu ou la MTC !

L'utilisation de tableaux ou de diagrammes peut être intéressante pour illustrer le propos, mais un chapitre qui ne serait constitué que de diagrammes photocopiés n'a strictement aucun intérêt.

Tout ouvrage dont on utilise des données doit être mentionné dans la bibliographie. Cette référence comportera obligatoirement :

- le nom de l'auteur
- le titre complet de l'ouvrage, et éventuellement le sous-titre
- l'année de parution
- la ville ou le pays d'édition
- l'éditeur

La bibliographie est insérée en fin de mémoire ; les auteurs y sont classés par ordre alphabétique. On commence par les livres, puis les articles et enfin les sources internet.

- pour un livre, la présentation est la suivante : Janssen Thierry, La solution intérieure, 2006, Fayard Éditeur - Paris
- pour une revue scientifique, il faut indiquer le numéro de volume et les pages :
- Darrel T – 2001 – Étude des effets du Shiatsu sur le chat siamois, in Journal of Veterinary Society, vol. 3 : p. 239 - 245
- pour les sites internet, indiquer le nom du site, le titre et l'auteur de l'article, si possible, l'adresse internet complète du site et la date de consultation : Caducée – la thérapie comportementale et cognitive contre l'insomnie - site consulté le 11 juillet 2018 <http://www.caducee.net/breve.asp?idb=5848&cal=1>

Lorsque que l'on cite des données précises dans le texte, il faut indiquer rapidement l'ouvrage auquel on fait référence, en note en bas de page (auteur, date et page – exemple Réquena – 2000 – p. 24). Cela permet au lecteur de savoir d'où viennent les informations.

5) **Présentation**

Le mémoire comporte au moins les chapitres suivants :

- **sommaire**
- **mots-clés** : 5 ou 6 mots-clés hors le mot « Shiatsu » pour le référencement internet
- **résumé** : il constitue le socle de la soutenance. Un résumé reprend la problématique, l'objectif, une synthèse des résultats principaux et la conclusion qu'on en fait. Lire le résumé donne l'essence même du mémoire.
- **introduction**
- **développement** : Le Shiatsu doit rester l'élément central du mémoire. Le candidat doit s'approprier son sujet, y faire paraître ses propres réflexions, ce qui permettra au lecteur d'apprécier les connaissances en MTC, en Shiatsu et en Anatomie Physiologie du candidat. Les rappels tant en Anatomie Physiologie occidentale, qu'en MTC doivent être en corrélation avec le sujet traité. Le développement consiste à présenter un thème adapté au Shiatsu, sans faire un cours théorique, et justifier de ce choix à travers l'expérience pratique (études de cas).
- **conclusion** ; elle précisera :
 - ✓ L'objectif premier du mémoire qui est la réponse à la problématique.
 - ✓ les ressentis des séances : évolution, changements, bénéfices ou échecs pour les receveurs
 - ✓ efficacité, possibilités et limites du Shiatsu concernant la thématique
 - ✓ les projets personnels par rapport à cette expérience, en lien avec le thème choisi et les projets professionnels et implications.
- **bibliographie**
- **annexes** : toutes les études de cas et documents complémentaires
- **remerciements** (facultatif)
- **formulaire d'attestation sur l'honneur de suivi de mémoire et d'études de cas signé par le candidat et le responsable de son organisme de formation.**

6) **Consignes de rédaction**

La présentation sera claire, soignée, sans fautes d'orthographe, et accompagnée de quelques illustrations en lien avec la thématique si nécessaire. Attention, un mémoire n'est pas un livre d'images. Des phrases concises sont toujours appréciées par rapport aux phrases longues.

Adopter un format, et un seul, que ce soit pour les styles de police, de paragraphes, de tête de chapitres, etc...

Numéroter les sections et veiller à ce que la numérotation soit strictement identique à celle du sommaire.

Aérer le texte en laissant des interlignes supplémentaires entre les différents paragraphes ou chapitres.

7) **Caractéristiques**

- **de 25 à 50 pages hors annexes, format A4**
- aucun document manuscrit n'est accepté.
- marges minimales de 2 cm en hauteur et en largeur
- pages numérotées en bas et à droite
- interligne de « 1,5 ligne »
- police : type Arial, Helvetica, Times New Roman
- corps 11 ou 12
- texte en justifié
- **impression recto-verso**
- ni classeur, ni feuillets plastiques perforés
- reliure spiralée ou collée
- sommaire en début de mémoire
- bibliographie en fin de mémoire
- la page de couverture devra impérativement annoncer :
 - ✓ nom et prénom de l'auteur
 - ✓ titre du mémoire
 - ✓ n° de licence FFST
 - ✓ date de présentation
 - ✓ nom de l'organisme de formation
 - ✓ nom du directeur de mémoire

8) **Dispositions légales**

Afin de respecter la législation française, 2 obligations pour la préparation du mémoire.

- **Droit à l'Image : Cf annexe 2**
- **Formulaire de Consentement Éclairé : Cf annexe 3**
 - Il n'est à utiliser que dans le cadre hospitalier ou de structures médico-sociales, pour présenter les buts poursuivis ; il est à signer en double exemplaire par le receveur et le praticien.
 - Dans certains cas particuliers de prise en charge en structures hospitalières ou autres, le responsable de l'organisme de formation devra signer une convention avec ces établissements.
- **Formulaire de non-plagia : Cf annexe N°4**

9) **Publication**

Après accord de l'auteur(e), le mémoire peut, à la demande du Comité Pédagogique :

1/ être accessible sur le site de la FFST

2/ faire l'objet d'une publication sous forme d'article. Dans ce cas il devra être adapté à un format de 5 à 7 pages. Le texte sera soumis au Comité Pédagogique.

10) **Quelques conseils**

- Un mémoire, c'est du temps (recherches, lectures, rédaction).
- Il convient de trouver des personnes aidantes, comme par exemple :
 - ✓ un « candide » qui ne connaît pas le Shiatsu ; son rôle est de lire le mémoire, et de faire un retour. Qu'a-t-il compris d'une discipline inconnue ? Le mémoire est-il lisible ? Est-il agréable à lire ? ...
 - ✓ un correcteur d'orthographe, de grammaire et de syntaxe, en plus des correcteurs automatiques sur traitement de texte. Pour information, un examinateur aura une appréciation défavorable si le mémoire comporte trop de fautes de français et d'orthographe.
 - ✓ si l'outil informatique n'est pas bien maîtrisé, il est inutile d'y passer des centaines d'heures, alors que certaines personnes sont compétentes dans ce domaine.
- Durant la conception du mémoire il est judicieux d'avoir en permanence sur soi un petit carnet pour noter les idées qui viennent, avant qu'elles ne partent.

11) **Obligations du formateur**

- Diriger, apporter ses conseils pendant tout le temps de rédaction du mémoire et le valider. Une direction de mémoire ne se résume pas à une validation une fois le travail terminé. Le stagiaire est en droit d'exiger de son formateur cette part du travail.
- Cet accompagnement doit faire partie intégrante du cursus sur les dernières années de formation.

Voir : formulaire d'attestation de suivi annexe 5

10.2. Études de cas

1) Généralités

30 séances, soit 5 personnes différentes avec un minimum de 6 séances ou 6 personnes avec un minimum de 5 séances par cas (1 cas c'est une personne et non 1 séance).

Tous les cas sont en lien direct avec le thème du mémoire.

En aucun cas, ne sont acceptés 30 cas de 1 séance chacun, sauf en cas de thématique spécifique telle que le Shiatsu pendant l'accouchement.

Les études de cas doivent démontrer l'utilité du Shiatsu face à une problématique. Cette étude est la seule garantie de la pertinence de la stratégie et le seul moyen d'en tirer des conclusions exploitables.

Une synthèse des études de cas en lien avec le mémoire, doit trouver sa place dans le développement de ce dernier.

Toutes les études de cas sont développées, rédigées et intégrées en annexe en fin de mémoire.

2) Caractéristiques

La rédaction des études de cas a les mêmes exigences techniques que le corps du mémoire.

3) Contenu de chaque cas

- **Présentation** : prénom réel ou modifié à la demande du receveur précisant sa situation socioprofessionnelle, ses loisirs, ses habitudes de vie, son contexte psychologique, etc.
- son **état de santé actuel**
- ses **antécédents médicaux** et/ou chirurgicaux et/ou obstétricaux les plus importants
- ses **traitements médicaux** et thérapies complémentaires en cours
- les **observations** visuelles et au toucher (prothèses externes, perruques, œil de verre...)
- à partir de tous ces critères, quelle analyse peut-on faire ?

une **analyse** en MTC consiste en un argumentaire et une utilisation judicieuse et pertinente de toutes les connaissances (Ki, système Yin-Yang, Horloge Circadienne, 5 Éléments, 3 Foyers, causes des maladies, déséquilibres, 5 substances, 8 principes, etc...)

↳ Rappel important : le jury doit être capable d'évaluer les connaissances en MTC à travers les études de cas.

- **pour chaque séance** :

- ✓ l'attente du receveur
- ✓ son retour de la séance précédente
- ✓ l'objectif du praticien
- ✓ le bilan énergétique
- ✓ la stratégie de séance et les commentaires

- ✓ les points utilisés en les justifiant
- ✓ le ressenti immédiat du receveur
- ✓ les conseils donnés

- **résultat global** et commentaires
- **conclusion**, perspectives à court et moyen terme

4) Suivi des études de cas

Il est réalisé par le responsable de l'organisme de formation, de même que le suivi du mémoire.

11. Date d'application

Le présent Programme de Formation annule et remplace les précédentes éditions à partir de janvier 2021

ANNEXES

ANNEXE 1 : Code de déontologie de la FFST (2 pages)	page A1
ANNEXE 2 : Autorisation d'enregistrement image ou voix (2 pages).....	page A2
ANNEXE 3 : Formulaire de consentement éclairé.....	page A3
ANNEXE 4 : Déclaration sur l'honneur contre le plagiat.....	page A4
ANNEXE 5 : Formulaire d'attestation de suivi du mémoire.....	page A5
ANNEXE 6 : Grilles d'évaluation de la pratique (3 pages)	page A6
ANNEXE 7 : Grille d'évaluation de la lecture du mémoire	page A7
ANNEXE 8 : Grille d'évaluation de la soutenance du mémoire.....	page A8
ANNEXE 9 : Fiche de synthèse	page A9
ANNEXE 10 : Proposition pour un module d'Éthique	page A10
ANNEXE 11 : Aide à l'installation.....	page A11

Tout membre actif (stagiaire, praticien ou formateur) de la Fédération Française de Shiatsu Traditionnel (FFST) s'engage, dès son adhésion, au respect du code de déontologie conforme aux statuts, au règlement intérieur de la FFST, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur français et européens.

En conséquence, il s'engage sur l'honneur à :

1) concernant la formation :

- fournir dès l'inscription en 1^{ère} année un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) de moins de trois mois. Un nouvel extrait sera demandé pour l'inscription à l'examen. Dans le cas d'une condamnation grave le Conseil d'Administration se verrait dans l'obligation de prendre les mesures qui s'imposent (allant jusqu'à la radiation de la FFST).
- être détenteur, dès la fin de la première année, de la formation aux premiers secours, datant de moins de cinq ans, délivrée par la Croix Rouge Française, la Protection Civile, ou tout autre organisme habilité, ou présenter une équivalence.
- ne pas mentionner sur un site internet ou tout autre média, une qualité de praticien en Shiatsu tant que le certificat FFST n'est pas obtenu.

2) concernant la pratique du Shiatsu

- respecter la personne dans toutes ses composantes, physique, morale, socio- culturelle, religieuse, croyances ...
- respecter une stricte confidentialité.
- toujours garantir une prestation optimale, notamment en maintenant ses compétences au plus haut niveau à l'aide de cours, stages et formations complémentaires, y compris après sa Certification.
- mener ses activités de Shiatsu en excluant toute forme de prosélytisme confessionnel, politique ou sectaire, ce qui constituerait un motif de radiation.
- informer le receveur lorsqu'il intègre d'autres pratiques au cours de la séance de Shiatsu, afin de ne pas créer de doute quant à la nature réelle du Shiatsu.
- fixer ses honoraires de manière raisonnable.

Rappelons que seul le praticien en Shiatsu certifié FFST, ayant un statut professionnel et une Responsabilité Civile Professionnelle, est en droit de demander des honoraires.

- garder à l'esprit que le Shiatsu n'est ni une pratique médicale au sens occidental du terme, ni un massage, ni une idéologie, mais un art traditionnel, une thérapie complémentaire, s'inscrivant dans le domaine de la prévention, du mieux-être, et de l'accompagnement lors de pathologies, pour aider à la restauration d'une meilleure qualité de vie.

Par conséquent, il doit :

- s'abstenir d'établir un quelconque diagnostic médical,
- se garder d'interrompre ou de modifier un traitement médical,
- s'interdire de prescrire ou conseiller des médicaments,

- *diriger sans délai vers un médecin toute personne se plaignant ou présentant les signes d'un malaise,*

La pratique du Shiatsu ne se substitue en aucun cas à un acte médical.

- *avoir une conception pluridisciplinaire de sa pratique,*

Conclusion :

Le non respect de ces engagements pourra faire l'objet d'une procédure disciplinaire interne, voire d'une procédure judiciaire.

La non-observation caractérisée, par un membre actif de la FFST, des engagements et principes énumérés ci-dessus entraînera sa radiation de la FFST dès que le Conseil d'Administration en aura connaissance. Toutefois, l'intéressé aura toujours la possibilité de saisir la Commission d'éthique. Des poursuites pourraient être engagées à l'encontre de l'intéressé au cas où les intérêts moraux ou matériels de la FFST seraient compromis. La FFST se réserve le droit de se porter partie civile. En cas de radiation, la citation illégitime de l'appartenance à la FFST ainsi que l'utilisation du logotype pourront faire l'objet de poursuites.

Nom de l'adhérent :	
Nom du Responsable de l'organisme de formation :	
Mention manuscrite : « lu et approuvé »	
Date :	Signature

RAPPEL - Information importante :

Les stagiaires ont obligation de remettre un exemplaire de ce code de déontologie, daté et signé dès le début de leur formation. Chaque organisme de formation est tenu de garder en archivage, tous les codes de déontologie de l'ensemble des stagiaires et ceci dès le début de la première année de formation.

A la demande du CP ou de la Commission d'Éthique, chaque responsable d'organisme de formation aura pour obligation d'envoyer sous 8 jours à la FFST, le ou les Code(s) de Déontologie réclamé(s).

Cette procédure permet à la FFST d'avoir un document de référence en cas de non-respect de ce code par un stagiaire, et par conséquent d'avoir un moyen d'action.

A ce sujet, il est précisé que le responsable de l'organisme de formation ainsi qu'un chargé de mission sont en charge de vérifier tous les sites des stagiaires. En cas de non-respect de ce code de déontologie, le Comité Pédagogique et la Commission d'Éthique de la FFST ont la possibilité de mettre des sanctions allant de l'avertissement à l'interdiction de se présenter à l'examen fédéral.

ANNEXE N°2

Autorisation d'enregistrement de l'image/de la voix (Personne majeure ou mineure émancipée)

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous, étant entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués au majeur.

1 Désignation du projet audiovisuel

Projet pédagogique concerné (désignation sommaire) :

.....

.....

Nom et adresse de l'établissement :

.....

Titre de l'œuvre, si applicable :

(provisoire ou définitif)

2 Modes d'exploitation envisagés

Support	Durée	Étendue de la diffusion	Prix
☐ En ligne		☐ Internet (monde entier) ☐ Extranet ☐ Intranet Précisez le(s) site(s) :	
☐ DVD			
☐ Projection collective		☐ Pour un usage collectif dans les classes des élèves enregistrés ☐ Autres usages institutionnels à vocation éducative, de formation ou de recherche ☐ Usages de communication externe de l'institution	
☐ Autre (précisez)			

3 Autorisation du majeur

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support audiovisuel et la publication de votre image et/ou de votre voix dans le cadre du projet désigné au paragraphe 1 et pour les modes d'exploitation désignés au paragraphe 2.

L'enregistrement de votre image/votre voix sera réalisé sous l'autorité de
(nom du producteur ou du bénéficiaire de l'autorisation/statut juridique/adresse) :

L'enregistrement aura lieu aux dates/moments et lieux indiqués ci-après :

Date(s) d'enregistrement :

Lieu(x) d'enregistrement :

Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de votre image et/ou de votre voix susceptible de porter atteinte à votre dignité, votre réputation ou à votre vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte pédagogique défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Je soussigné(e) (*prénom, nom*)

déclare être majeur(e) - mineur(e) émancipé(e) (rayez la mention inutile)

Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits personnels. Je reconnais expressément n'être lié(e) par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de mon image et/ou de ma voix, voire de mon nom.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de mon image et/ou de ma voix, dans le cadre exclusif du projet exposé ci-avant : ☐ OUI ☐ NON

Fait en autant d'originaux que de signataires.

Fait à : **Signature du majeur ou du mineur émancipé :**

Le (date) :

ANNEXE 3 FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

Je soussigné(e),né(e) le / / ,

résidant à, par la présente, consens à recevoir un traitement de Shiatsu (en aucun cas le Shiatsu ne remplacera le traitement proposé par le médecin). Il m'est bien entendu possible d'interrompre le traitement Shiatsu à tout moment, à ma demande ou de celle de mon médecin.

La nature, les buts poursuivis, les éventuelles manifestations m'ont été expliqués par

D'autre part, je consens à ce que les résultats de ce traitement puissent être publiés dans le cadre d'un mémoire, sous couvert de l'anonymat.

Fait à en double exemplaire,

le

Signature :

Je confirme avoir expliqué la nature, les buts poursuivis et les éventuelles manifestations du traitement Shiatsu, à la personne pré-signataire de ce formulaire de consentement éclairé.

....., le

Signature :

ANNEXE 4 DÉCLARATION SUR L'HONNEUR CONTRE LE PLAGIAT

(à joindre obligatoirement à tout travail de mémoire ou dossier remis à un organisme de formation)

Je soussigné(e),

Nom, Prénom,

Régulièrement inscrit à la FFST

N° de licence:

Année scolaire :

Cursus :

Certifie qu'il s'agit d'un travail original et que toutes les sources utilisées ont été indiquées dans leur totalité. Je certifie, de surcroît, que je n'ai ni recopié ni utilisé des idées ou des formulations tirées d'un ouvrage, article ou mémoire, en version imprimée ou électronique, sans mentionner précisément leur origine et que les citations intégrales sont signalées entre guillemets.

Conformément à la loi, le non-respect de ces dispositions me rend passible de poursuites devant la commission disciplinaire et les tribunaux de la République Française.

Fait à

le

Signature :

ANNEXE 5 FORMULAIRE D'ATTESTATION DE SUIVI DU MÉMOIRE

Je soussigné(e)

Formateur / Formatrice de l'organisme :
.....

Atteste sur l'honneur avoir guidé mon / ma stagiaire :

M. / Mme :

dans le choix, le suivi et l'élaboration de son mémoire et des études de cas en vue de l'examen de la Certification Professionnelle.

Date :

Signature :

GRILLE D'EVALUATION DE LA PRATIQUE

Critères et Indicateurs

Document à l'usage des examinateurs

Grille
"pratique"

Lieu et date de la session :

Nom et Prénom du candidat :

Capacité	Critère d'évaluation	Indicateurs
	Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?

Compétence N° 1 :

capacité du candidat à expliquer ses motivations, prendre en charge et installer le receveur et connaissance de l'anatomie et du code de déontologie.

			Non acquis 	A perfectionner 	Acquis 
1	Présentation	Elocution et aisance pour expliquer ses motivations et connaissances du code de déontologie			
2	Accueil du receveur	- Questionnement sur la problématique du jour : attente du receveur - Antécédents médicaux, chirurgicaux, obstétricaux - Traitement médicaux et/ou thérapies complémentaires en cours			
3	Adaptation	- Confort : soins apportés en début et tout au long de la séance : coussins, couverture, serviette... - Le candidat fait-il preuve d'une attention constante au receveur ? - Le candidat veille-t-il à s'adapter aux besoins particuliers du receveur : positions douloureuses ou sensibles...			
4	Vigilance	- Légèreté de la prise de contact - Positions inconvenantes : pieds près du visage, entre-jambe au-dessus de la tête, gestes déplacés... - Pressions non musculaires - Prise en compte des remarques ou douleurs exprimées - Respect de l'anatomie du receveur			

Attention : en cas de 1 seul item "Non acquis", l'épreuve est à repasser

Note : Pour la réussite de l'examen, seuls les items "acquis" sont pris en compte ; la colonne "à perfectionner" permet au candidat de connaître ses points faibles. (édition décembre 2020)

Compétence N° 2 :
Pratique et attitude du candidat

			Non acquis 	A perfectionner 	Acquis 
5	Positions adaptées	• Centrage en début de séance ?			
		• Épaules basses			
		• Respiration à partir du Hara			
		• Stabilité et ancrage			
		• Rectitude du dos			
6	Rythme	• Engagement du corps dans l'exécution des techniques			
		• Maîtrise de l'ensemble des déplacements : souplesse, fluidité			
		• Régularité du rythme dans l'exécution des techniques			
7	Justesse technique	• Les techniques utilisées sont-elles précises : points spécifiques ou autre protocole ?			
		• Repérage des zones de tensions (blocages énergétiques) prises en compte dans la pratique			
		• Profondeur des pressions			
		• Pressions et relâchements progressifs			

Compétence N°3 :
Analyse de la prestation.

			Non acquis 	A perfectionner 	Acquis 
8	Bilan	• Le candidat a-t-il su dégager un bilan de la séance ?			
		• Les explications données ont-elles été claires et précises ?			
		• Le candidat a-t-il proposé des conseils suite à son bilan et à la problématique du receveur ?			
9	Stratégie	• Le candidat a-t-il répondu à la demande du receveur ?			
		• Le candidat a-t-il adapté sa stratégie en fonction de la problématique et du bilan effectué ?			
		• La stratégie adoptée a-t-elle été pertinente et cohérente ?			
10	Dynamisme	• Le candidat a-t-il fait preuve de présence en fin de séance ?			
		• Le candidat a-t-il signifié la fin de la séance au receveur ?			
		• La gestion du temps imparti a-t-elle été équilibrée ?			

Attention : en cas de 1 seul item "Non acquis", l'épreuve est à repasser

Note : Pour la réussite de l'examen, seuls les items "acquis" sont pris en compte ; la colonne "à perfectionner" permet au candidat de connaître ses points faibles. (édition décembre 2020)

Nom et Prénom du candidat :

Total ACQUIS :

Total : EN COURS D'ACQUISITION

Total : NON ACQUIS

Il faut un total de 23 acquis sur 33 items évalués, pour être reçu à l'examen pratique :

RECU : ☐

NON RECU : ☐

ATTENTION : Après plusieurs manifestations de douleurs non prises en compte par le candidat, le receveur et/ou l'observateur sont en droit d'interrompre la séance. Ce qui élimine d'office le candidat.



Élimination

COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS :

Note : Pour la réussite de l'examen, seuls les items "acquis" sont pris en compte ; la colonne "à perfectionner" permet au candidat de connaître ses points faibles. (édition décembre 2020)

Document à l'usage des examinateurs

Lieu et date de la session : Grille "lecture mémoire"

Nom et Prénom du candidat :

Titre du mémoire :

COMPETENCE N° 1 : BILAN DES LECTURES DU MÉMOIRE

Présentation et structure du mémoire : le fond, la forme et les études de cas

Capacité	Critère d'évaluation Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?	Non acquis 	A perfectionner 	Acquis 
1	FORME	• Structure du mémoire			
		• Présentation : orthographe, lisibilité, etc.			
		• Respect des consignes (nombre de pages, nombre de séances ...)			
		• Clarté du résumé			
2	FOND	• Développement pertinent du sujet choisi			
		• Cohérence entre mémoire et études de cas			
		• Cohérence entre Médecine Traditionnelle Chinoise et analyse développée.			
		• Conclusion et perspectives.			
3	ÉTUDES DE CAS	• Présentation du receveur : état de santé actuel, antécédents médicaux, chirurgicaux, et/ou obstétricaux, traitements en cours.			
		• Observations visuelles et au toucher, selon le type de bilan effectué.			
		• Capacité à faire une analyse MTC à partir de son recueil de données.			
		• Contenu et déroulé de la séance en fonction de la demande.			
		• La stratégie correspond-elle au résultat escompté.			
		• Évaluation finale et analyse du résultat.			
		• Prise en compte du ressenti du receveur			
		• Présence et pertinence des conseils donnés au receveur.			

Résultats : Total "Non Acquis" :

Total "En cours d'acquisition" :

Total "Acquis" : / 16

Attention : en cas de 1 seul item "Non acquis", l'épreuve est à repasser.

JURY N° :

Note : Pour la réussite de l'examen, seuls les items "acquis" sont pris en compte ; la colonne "à perfectionner" permet au candidat de connaître ses points faibles. - Édition décembre 2020

Document à l'usage des examinateurs

Lieu et date de la session :

Nom et Prénom du candidat :

Titre du mémoire :

Grille
"soutenance
mémoire"

COMPETENCE N° 2 : SOUTENANCE DU MÉMOIRE

Capacité	Critère d'évaluation Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée ? Que veut-on vérifier ?	Indicateurs Quels signes visibles peut-on observer ? Quels signes apportent de bonnes indications ?	Non acquis	A perfectionner	Acquis
4	PRÉSENTATION	• Élocution et aisance du discours			
		• Dynamisme suscitant l'intérêt			
		• Aptitude à "raconter" son mémoire, témoin de son implication réelle et sincère.			
5	PERTINENCE	• Qualité des réponses à propos du mémoire.			
		• Qualité des réponses à propos des études de cas.			
		• Capacité d'écoute et de prise en compte des remarques : interactivité avec le jury.			
6	BILAN	• Lien et cohérence entre la thématique du mémoire et la pratique à travers les études de cas.			
		• Capacité à prendre de la distance par rapport à la problématique : positionnement entre empathie et neutralité.			
		• Capacité à "élargir" le sujet.			

Attention : en cas de 1 seul item "Non acquis", l'épreuve est à repasser

RÉSULTATS : Totaux des "acquis" (26 "acquis" pour validation)

Lecture du mémoire		Soutenance du mémoire	Total des acquis "mémoire"
Juré N°1 :	Juré N°2		
..... / 16	 / 16	 / 9	 / 41

COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS : mettre en lumière les points faibles sur lesquels le candidat devra encore travailler.

Note : Pour la réussite de l'examen, seuls les items "acquis" sont pris en compte ; la colonne "à perfectionner" permet au candidat de connaître ses points faibles. – Édition : décembre 2020

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE – PRATIQUER UN SHIATSU TRADITIONNEL		
FICHE DE SYNTHÈSE		
Session :		
Nom et Prénom du candidat :		
Évaluation de la pratique		
1 ^{er} passage ☐	2 ^{ème} passage ☐	3 ^{ème} passage ☐
Total ACQUIS		
Total EN COURS D'ACQUISITION		
Total NON ACQUIS		
Total des ACQUIS	/ 33 items évalués (rappel : minimum de 23 / 33)	
candidat reçu en pratique : OUI ☐ NON ☐		
Raison d'élimination du candidat : → manifestation de douleur du receveur non prise en compte ☐		
Évaluation de l'écrit : lecture et soutenance : TITRE DU MEMOIRE		
.....		
.....		
1 ^{er} passage ☐	2 ^{ème} passage ☐	3 ^{ème} passage ☐
évaluation de l'écrit juré n° 1 : nombre d'ACQUIS		/ 16
évaluation de l'écrit juré n° 2 : nombre d'ACQUIS		/ 16
évaluation commune de la soutenance : nombre d'ACQUIS		/ 9
TOTAL		/ 41
Rappel : minimum requis de 26 "acquis" sur 41 items évalués		
candidat reçu en théorie : OUI ☐ NON ☐		
Synthèse générale		
Candidat reçu aux 2 épreuves ☐ Pratique à représenter ☐ Théorie à représenter ☐ 2 épreuves à représenter ☐		Validation par le Président du Jury (signature et cachet) :

Fiche de synthèse pour la certification professionnelle – Édition : décembre 2020

Tout être humain en rapport avec les autres (et avec lui-même) se doit d'avoir un comportement moral le plus «désirable» possible.

Désir que «l'autre» respecte "mon" histoire de vie, "mon" apparence et ne s'inscrive ni en juge ni en guide auto-proclamé dans ma vie.

Nul n'est plus habilité que "moi" à comprendre et gérer ma vie et capable de demander de l'aide à qui de droit et à bon escient.

Et «l'autre» c'est moi.

Dans toute thérapie nécessitant le rapport au corps (ou à l'âme) le respect dans le toucher est primordial.

Ainsi le toucher Shiatsu est sans ambiguïté ni sexuelle ni affective ni traumatisante.

L'empathie se manifestera au niveau de la qualité technique, de la précision, de l'intention juste, dénuée de tout désir de pouvoir, d'emprise sur l'autre.

La FFST n'a aucunement le désir de baisser ses exigences tant en matière de connaissances théoriques que pratiques et comportementales.

Le code de déontologie reste le meilleur guide pour rappeler à chacun qu'aucune technique de soin n'est profitable si elle est médiocre tant dans la forme que dans l'esprit.

Le corps est un temple sacré qu'il faut respecter.

Dans une société en pleine mutation et en perte de valeur il nous importe encore plus de rester vigilants et exigeants sur la qualité de notre pratique et de notre comportement

Un comportement éthique est une valeur qui élève l'humain. Il élèvera donc la qualité (et les résultats) de la pratique.

(Les retours des receveurs sont nombreux, la fidélité de la clientèle est le plus beau témoignage de respect, d'engagement et de qualité.)

Le vrai Shiatsu ne peut perdurer qu'à ce prix.

Riche de valeurs, riche en connaissances et lucide quant à ses limites, un Praticien honorable méritera au bout du chemin le titre de Senseï.

Commission d'éthique de la FFST

PROPOSITIONS POUR UN MODULE D'ÉTHIQUE :

1. Rappeler le code de déontologie, le commenter
2. Différence entre Morale et Éthique
3. Argent et Éthique
4. L'Éthique médicale
5. L'Éthique personnelle et professionnelle
6. L'écoute attentive, la neutralité
7. Le transfert et le contre transfert : contre transfert thérapeute / patient
8. Le toucher avec ses limites,
9. Le toucher avec les enfants : précautions, présence des parents
10. Précautions avec les zones génitales et la poitrine
11. Respect de l'intégrité de la personne
12. Précaution de langage : vocabulaire employé
13. Le secret professionnel.
14. Le conflit d'intérêt
15. Respect de nos limites, le non jugement
16. La pitié, la compassion, l'empathie, la sympathie
17. La situation du handicap et vulnérabilité.

PROPOSITIONS POUR LA MISE EN PLACE DU MODULE

Public concerné : stagiaires en dernière année de cursus

↳ **Code de déontologie** : en préambule, en insistant sur l'article concernant l'installation tant que l'on n'a pas obtenu la Certification Professionnelle.

↳ **Projet d'installation** :

↳ **Choix du statut juridique** :

↳ **Obligations sociales fiscales et comptables** :

↳ **Installation du local et obligations légales** :

↳ **Publicité et communication** :

Comité Pédagogique FFST

12 rue des Epinettes – 75 017 Paris – tel 01 42 29 64 77

shiatsu@ffst.fr

www.ffst.fr

Association sans but lucratif (loi de 1901)

Membre de l'International Shiatsu Network (ISN)

